

PRESLES ET THIERNY

L'ÉGLISE DE PRESLES

(AISNE)

par Lucien BROCHE, archiviste aux Archives nationales

Dessins de Eugène DHUICQUE, architecte

1905

L'église paroissiale de Presles¹, placée sous le vocable de Saint-Georges, faisait partie de l'ancien évêché de Laon et dépendait, avant 1789, du doyenné de Bruyères². Elle était comprise dans la portion diocésaine relevant directement, au moyen âge, de la souveraineté temporelle de cet évêché et qui constituait le Laonnois dans l'acception la plus restreinte du mot.

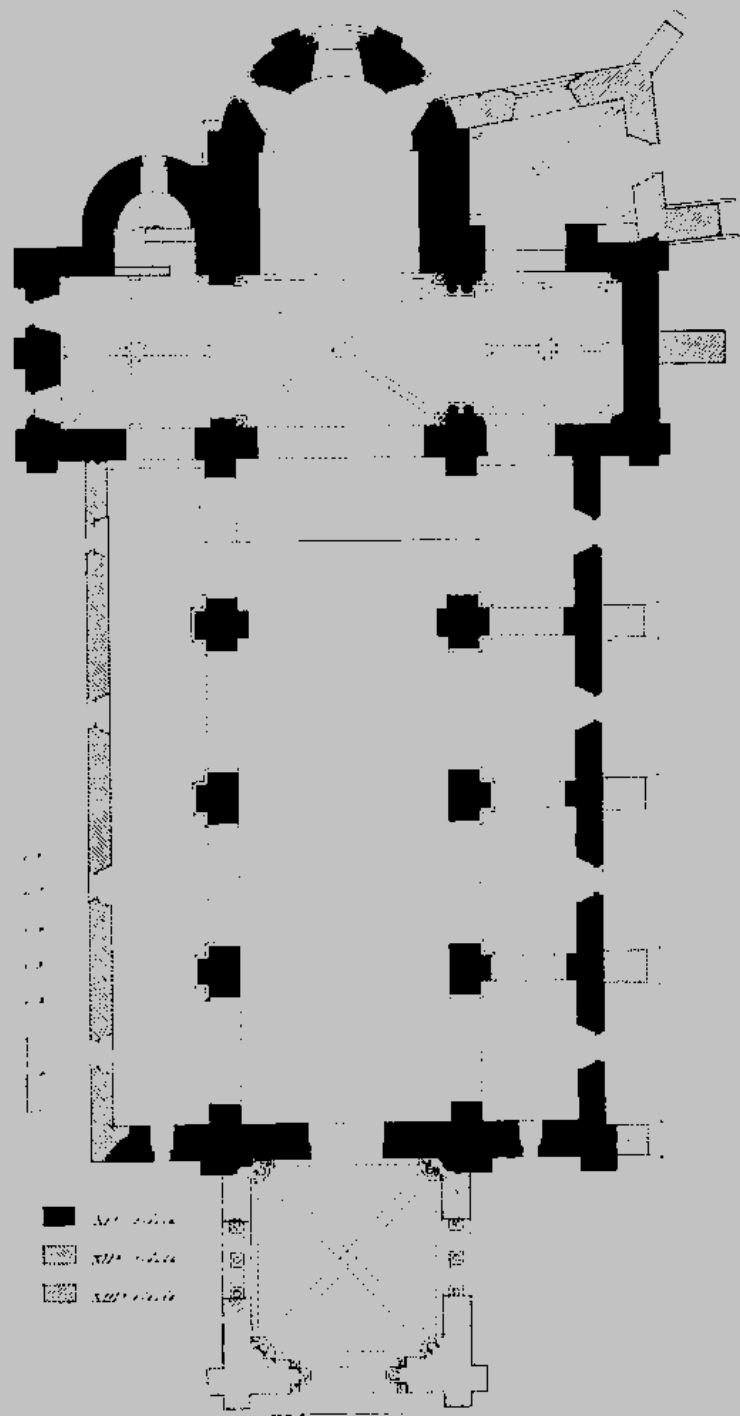
Son plan, qui est orienté, comprend une nef à deux collatéraux, un transept peu saillant et une abside, primitivement flanquée de deux absidioles en hémicycle. Le clocher s'élève sur le croisillon sud, et un porche est accolé à la façade³.

Aucun texte ne permet de déterminer, d'une façon même approximative, la date de cet édifice, mais, d'après le caractère de sa structure et de son ornementation, on peut attribuer l'ensemble de la construction à la fin du XI^e siècle. Toutefois, le porche est une adjonction postérieure qui ne remonte qu'au troisième quart du siècle suivant.

¹ Presles-et-Thierry, arrondissement et canton. de Laon. — Il n'a été consacré à cette église que quelques notes fort brèves, insérées dans divers comptes-rendus d'excursions de sociétés savantes. V. *Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons*, t. X (1856), p. 167 ; *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. IX (1859), p. 73 ; *Congrès archéologique de France*, 1887, p. 93 ; Hazard, *Congrès archéologique de Soissons et de Laon*, 1887, p. 79. — Un plan, d'ailleurs tout à fait insuffisant, de cet édifice figure dans la Collection Fleury, t. IX, fol. 24, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

² Bruyères-et-Montbérault, arrondissement et canton de Laon.

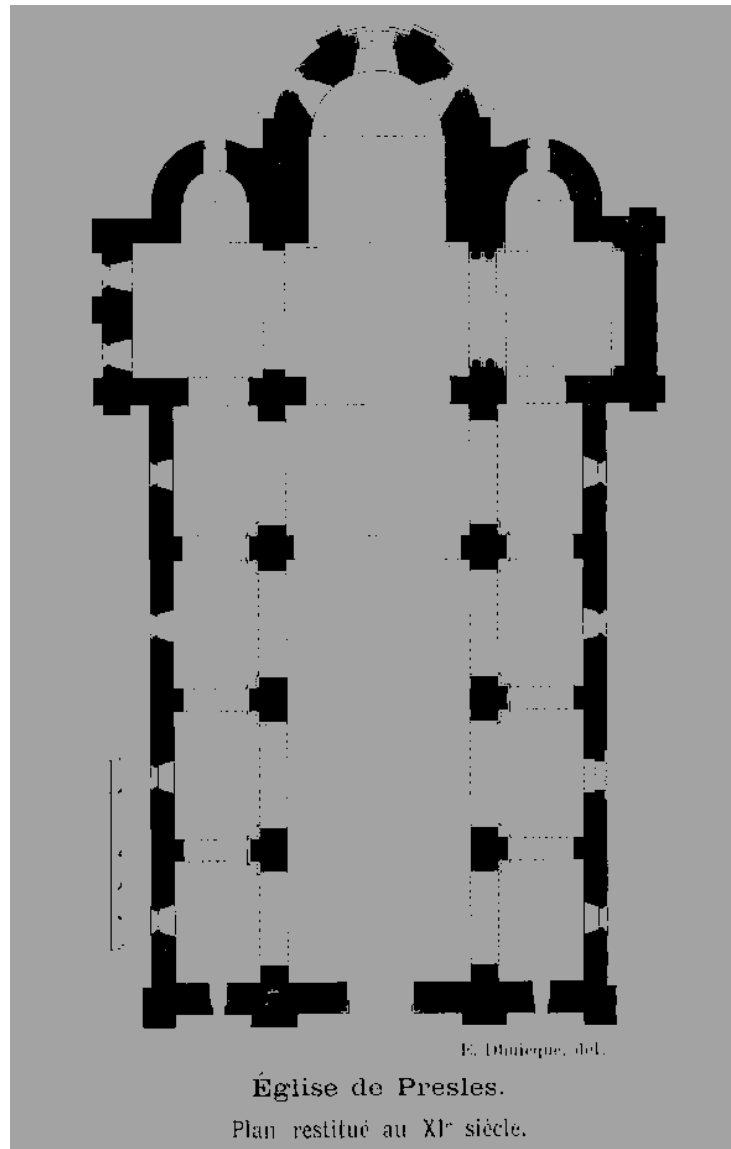
³ Les principales dimensions du monument sont, dans oeuvre : longueur totale, 29 mètres ; longueur de la nef, 18 m 30 ; longueur du transept, 15 m 40 ; longueur du chœur, 6 m 50 ; largeur totale, 12 m 90 ; largeur des bas-côtés, 2 m 70 ; largeur du transept, 4 m 20 ; hauteur de la nef sous le plafond, 9 m 20 ; hauteur de l'abside sous la voûte, 7 m 90.



- Murs
- ▨ Cloisons
- ▧ Cloisons

E. Drouot, del.

Église de Presles.
Plan actuel.



Comme dans les édifices religieux de l'Île-de-France et de la Picardie, notamment au XI^e et même dans la première moitié du XII^e siècle, la nef n'a pas été voûtée. Elle était primitivement recouverte d'une charpente apparente. En effet, le revers du pignon de la façade est encore revêtu des faux joints dont on l'avait décoré lorsqu'il était visible des fidèles ; de plus, les percements qui donnent accès dans le comble sont modernes et prouvent aussi l'absence de plancher à l'origine.

Cette nef est divisée en quatre travées par des piliers rectangulaires qui portent de grandes arcades en plein cintre, à double rang de claveaux dépourvus de toute ornementation. Le rang supérieur, un peu moins haut, est légèrement en surplomb. Pour ne pas donner à la section de ces supports des proportions démesurées, le constructeur dut amoindrir progressivement la hauteur des claveaux des archivoltes supérieures pour les faire retomber en pointe sur un sommier commun, entre les extrados des arcs inférieurs.

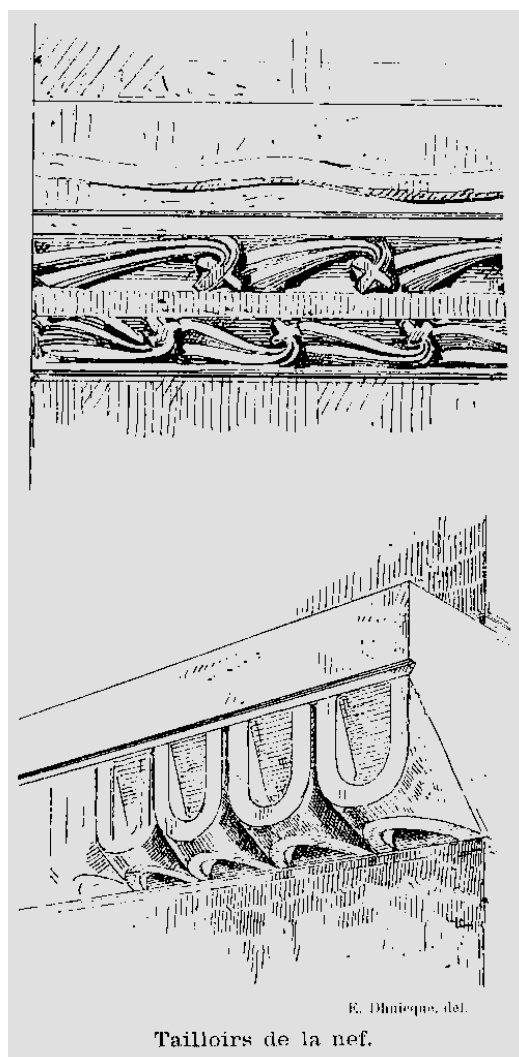
La section des piliers n'épouse cependant pas exactement celle des grands arcs doublés qui forment un léger retrait à la base des sommiers. Flanqués de pilastres peu saillants en regard des collatéraux, ces piliers sont complètement plats et nus du côté de la nef, à l'exception, toutefois, de ceux des deux travées avoisinant le carré du transept, qui présentent sur leur face antérieure des pilastres portés sur des encorbellements modernes. Ces deux supports recevaient les retombées d'un grand arc isolé, dont les sommiers sont encore en place, et qui portait soit un entrail de la charpente,

comme à Cerny-en-Laonnois ⁴ et à Villers-Saint-Paul (Oise)⁵, soit un mur en maçonnerie⁶. En même temps cet arc servait d'étrésillon entre les murs. Il est possible toutefois que, pendant le cours des travaux, l'architecte ait renoncé à le lancer. Dans le cas contraire, en effet, il n'eût sans doute pas négligé d'en contrebuter la poussée en épaulant les murs goutterots par des contreforts extérieurs. D'ailleurs ces murs ne présentent pas de traces de collage au-dessus des pilastres.

⁴ E. Fleury : Antiquités et monuments du département de l'Aisne, t. III, p. 26, fig. 404.

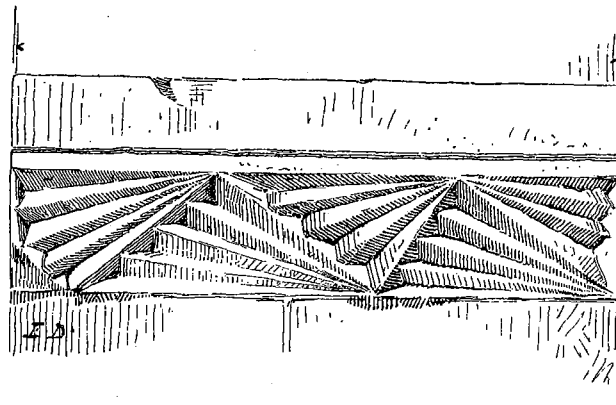
⁵ E. Lefèvre-Pontalis : Monographie de l'église de Villers-Saint-Paul, p. 6 et 7.

⁶ Les exemples de cette disposition sont nombreux, à l'époque romane comme à l'époque gothique. Ils se rencontrent notamment dans l'église de Notre-Dame du Pré, au Mans (Viollet-le-Duc : *Dictionnaire d'architecture*, t. IX, p. 241), à Loctudy, en Bretagne (Archives de la Commission des monuments historiques, t. II, p. 25 et Guadet : *Éléments et théorie de l'architecture*, t. III, p. 70), dans plusieurs églises du midi de la France et du Roussillon en particulier (Brutails : *Notes sur l'art religieux du Roussillon*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1892, p. 589), en Italie (C. Enlart : *L'architecture gothique en Italie*, p. 103 et 104. Cf. *Bulletin Monumental*, t. LVI, p. 312 et 313), et jusqu'en Syrie (de Vogüé : *Syrie centrale, Architecture civile et religieuse*, t. I, p. 47; 48 et 102). D'après Ruprich-Robert (*L'architecture normande aux XIe et XIIe siècles*, t. 1, p. 53, 135 et 136), la même disposition aurait primitivement existé à Cerisy-la-Forêt (Manche) et à Saint-Vigor, près Bayeux. Il convient de remarquer que, pour le premier de ces édifices, cet auteur base son affirmation sur certains indices (claveaux encore en place, traces de collage) dont on pourrait tout aussi bien conclure à la présence originellement d'un arc isolé soutenant un simple entrait de charpente qu'à celle d'un doubleau supportant une ferme de maçonnerie. En ce qui concerne l'église aujourd'hui démolie de l'ancien prieuré de Saint-Vigor, Ruprich-Robert se réfère à une gravure du *Monasticon benedictinum* (Peigné-Delacourt, pl. 103) d'après laquelle, contrairement à ce qu'il en déduit, c'est le premier de ces deux procédés qui aurait été employé. (V. d'ailleurs, dans ce sens, de Caumont : *Abécédaire... d'archéologie, Architecture religieuse*, p. 141 et 218, et *Bulletin Monumental*, t. XXVIII, p. 63-64). Il est néanmoins plus rationnel d'appuyer la toiture d'une nef sur des pignons que d'en faire reposer les fermes de charpente sur des arcs appareillés seulement jusqu'à l'arase des murs goutterots.

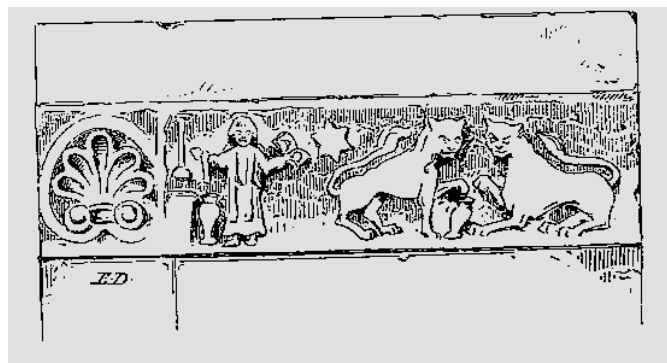


Suivant une disposition très commune dans les églises du XI^e siècle, les tailloirs des piliers de la nef ne contournent pas entièrement le massif. Destinés à asseoir les cintres de charpente pendant la construction ils ne règnent qu'au-dessous des retombées des grandes arcades, sur les faces latérales du support, dont ils surplombent le parement. Quelques piliers, cependant, en sont dépourvus, soit sur chacun de leurs petits côtés, soit seulement sur l'un d'eux. Le profil de ces tailloirs, placés un peu plus bas que les sommiers des archivoltés, présente un bandeau chanfreiné avec onglet intermédiaire. Le bandeau est lisse, mais la tranche du chanfrein est ornée de billettes simples ou en damier, de dents de scie superposées et alternées d'entrelacs ou de palmettes triangulaires plissées en éventail. Ce dernier ornement peut être considéré comme caractéristique de l'art du XI^e siècle dans la région. On le retrouve dans plusieurs églises voisines qui remontent à cette époque, et notamment à Chevreigny, à Vaux-sous-Laon et à Chivy. Quelques impostes sont chargées de corps de moulures qui se profilent en creux et en relief⁷ ; d'autres, enfin, sont simplement épannelées ou n'ont reçu qu'un commencement de décoration.

⁷ D'après certains auteurs, les tailloirs dans les églises du nord de la France, au XI^e siècle, n'auraient jamais été moulurés. Cependant, plusieurs édifices du Laonnois que les archéologues s'accordent à faire remonter à cette époque, en renferment de ce genre (églises de Trucy, de Chivy, de Chevreigny et de Vaux-sous-Laon, par exemple). Peut-être ne serait-il pas très vraisemblable de supposer que toutes ces moulures n'ont été sculptées que postérieurement, sur des tailloirs complètement lisses à l'origine.



Les pilastres des travées qui précèdent le carré du transept sont couronnés par des impostes de même profil que les tailloirs des piliers de la nef. L'une d'elles est ornée de rinceaux de feuillages ; sur l'autre, où le sculpteur avait commencé à découper une palmette, se voit une petite scène traitée en méplat : un prêtre; vu de face, officie devant un autel surmonté de la réserve eucharistique. Il a revêtu l'aube et fixé au poignet de la main droite le manipule, simple bandelette étroite et non pattée à ses extrémités. L'étole qu'il porte sur les épaules, par-dessus l'aube, affecte aussi la forme complètement droite qui caractérise ces deux parties du vêtement sacerdotal jusqu'au XIIe siècle. De la main gauche, l'officiant tient un livre grand ouvert où se détachent un alpha et un oméga. Un vase sacré est posé au pied de l'autel ; on en distingue un autre entre les pattes de devant de deux lions affrontés, sculptés de l'autre côté de cette curieuse scène dont ils sont séparés par une étoile à six pointes. Le pilastre du côté de l'épître porte en outre, à mi-hauteur environ, un second tailloir dont le biseau est chargé de lourds godrons évidés⁸.



Les piliers de la nef et les pilastres qui les cantonnent vis-à-vis des bas-côtés, reposent sur un soubassement saillant dont la mouluration s'interrompt sur la face antérieure du massif.

Des fenêtres en plein cintre, percées dans l'axe des grandes arcades, éclairent la nef. Elles sont ébrasées à partir de la feuillure où s'appliquait le châssis du vitrail, et leur appui intérieur est en talus. Dans le mur de façade, au-dessus du portail, s'ouvrait primitivement une autre fenêtre de la même forme, murée lors de la construction du porche.

Comme la nef, les bas-côtés n'ont jamais été voûtés. Le collatéral sud est traversé au droit de chacune des maîtresses piles par des arcs légèrement brisés⁹, surmontés de petits murs en maçonnerie qui portent directement les arbalétriers de la toiture en appentis¹⁰. Ces arcs isolés prennent leurs points

⁸ On en trouve un dessin dans Taylor et Nodier : *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, Picardie*, t. II, pl. 58.

⁹ On sait que l'arc brisé ne se rencontre que très rarement dans les églises du XIe siècle, au nord de la Loire. Cf. E. Lefèvre-Pontalis : *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XIe et au XIIe siècle*, t. I, p. 104. L'église de Chivy, voisine et contemporaine de celle que nous étudions, renferme aussi, dans ses bas-côtés, des arcs brisés refaits au XIIIe siècle.

¹⁰ Cette disposition, que Ruprich-Robert (op. cit., L. I, p. 136) indique à tort comme tout à fait exceptionnelle, s'est conservée intacte à Chivy et se voyait primitivement à Vaux-sous-Laon, à Trucy, et peut-être à Saint-Martin de Laon. Dans les églises de Chevregny, de Lierval (bas-côté nord), d'Étouvelles,

d'appui sur des pilastres engagés, les uns dans les piliers de la nef et les autres dans le mur du bas-côté. L'imposte de ces pilastres se compose d'un simple bandeau entaillé d'un grain d'orge et coupé en biseau. Des corbeaux encastrés dans le mur goutterot, au-dessus de la clef des grandes arcades de la nef et alternant avec les arcs du collatéral, étaient destinés à soulager le toit en appentis ¹¹.

Le plafond de bois qui recouvre ce bas-côté et rend aujourd'hui invisible le revers de la toiture ainsi que les demi-pignons appareillés au-dessus des arcs isolés, n'existait pas dans l'état, primitif. En effet, le mur du collatéral étant moins élevé que les grandes arcades de la nef, l'aménagement de ce plafond n'a pu se faire qu'en les aveuglant partiellement. D'ailleurs, la maçonnerie du comble a conservé les traces d'un enduit à faux joints rouges qui prouvent que cette partie de la construction était jadis apparente. Il faut ajouter qu'on y accède par une ouverture pratiquée de nos jours dans le mur de façade, et pour pouvoir circuler sous la toiture il a été nécessaire de pratiquer des percements dans chacun des petits murs appareillés.

Le bas-côté nord qui a subi plus de modifications ne présente plus, comme primitivement, la même ordonnance que l'autre collatéral. Dans l'état actuel, les piliers de la nef sont aussi munis de pilastres vis-à-vis du bas-côté, mais, en regard, le mur latéral en est dépourvu. Ces supports, couronnés par des tailloirs semblables à ceux des pilastres de l'autre bas-côté, montent jusqu'au niveau du plafond de bois moderne ¹² qui recouvre aussi cette partie de l'édifice, de manière à ce que leur assise supérieure, entaillée d'une encoche où vient se loger l'extrémité d'un entrait, offre en même temps un point d'appui à des pièces de bois dressées verticalement contre le parement externe du mur goutterot. Ces pièces s'embranchent, pour la soutenir, dans la panne faîtière du toit en appentis, mais cette disposition ne saurait être que le résultat d'un remaniement postérieur.

Il est probable que le mur primitif, insuffisamment épaulé ou peut-être même dépourvu de contreforts, se déversa sous la poussée des arcs bandés, comme dans l'autre collatéral, au droit des piliers de la nef ¹³. Une réfection totale du mur devint nécessaire, mais on jugea inutile de remonter ces arcs, ou bien les ressources manquèrent pour le faire ¹⁴. D'autre part, par mesure d'économie et aussi parce qu'il n'y avait pas de poussée à neutraliser, on ne lui donna qu'une assez faible épaisseur ¹⁵. Le mur actuel n'appartient pas, en effet, à la construction du XI^e siècle. Si l'épaisse couche de badigeon qui le recouvre encore à l'intérieur ne permet pas de vérifier le liaisonnement de l'appareil, au dehors des décrochements d'assises se relèvent à l'angle de la façade et du transept. En outre, contrairement aux habitudes des constructeurs du XI^e siècle dans la région, ce mur a été bâti sur un soubassement saillant ¹⁶. Enfin, sa corniche très différente de celles du bas-côté sud et de la nef peut, d'après son profil, qui se compose d'un méplat et d'un biseau entaillé d'une gorge entre deux baguettes, être attribuée au XII^e siècle. Il faut donc supposer que le collatéral nord, primitivement semblable à l'autre bas-côté, aurait subi à cette époque les remaniements qui en ont complètement altéré le caractère primitif.

de Vorges, de Bruyères et d'Urcel, les pilastres engagés dans les piles de la nef et sur lesquels s'appuient les arcs isolés des collatéraux, se poursuivent extérieurement sous forme de contreforts pour épauler les murs goutterots. Pour le Soissonnais, v. l'ouvrage cité de M. E. Lefèvre-Pontalis, t. I, p. 47, 151 et 198; t. II p. 15, 111, 112 et 137. Cf. du même auteur : Monographie de l'église de Chars (Seine-et-Oise), p. 10 à 12. — A Saint-Remi de Reims, le triforium est recouvert d'après un procédé analogue (Viollet-le-Duc, t. IX, p. 239 et 240). — Le principe de ce mode de construction est tout à fait identique à celui qui consiste à faire porter la toiture d'une nef sur des doubleaux surmontés d'un pignon.

¹¹ Cf. E. Lefèvre-Pontalis, dans le Bulletin Monumental, t. LXVII, 1903, p. 570-572.

¹² Des faux joints se distinguent encore sur l'appareil du comble, autrefois visible de l'intérieur.

¹³ On a fait cette remarque que dans un assez grand nombre d'églises rurales anciennes de la France septentrionale, le mur primitif du bas-côté nord ne s'était pas conservé et avait dû être reconstruit. L'église de Vaux-sous-Laon est de ce nombre.

¹⁴ A Vaux-sous-Laon, les pilastres des collatéraux subsistent de même, dépourvus de leurs arcs.

¹⁵ On ne peut cependant pas affirmer que le mur du XI^e siècle ait été sensiblement plus large. En effet, l'épaisseur qui semble manquer au mur actuel n'aurait pu être prise ni à l'intérieur de l'église, car les deux collatéraux sont de même largeur, ni à l'extérieur, car les croisillons font une égale saillie. D'autre part, on ne remarque, pas plus au dedans qu'au dehors, de traces d'arrachements à l'angle que ce mur forme avec le transept. Enfin, les sondages pratiqués à sa base n'ont pas mis à nu les fondations d'un mur antérieur plus épais.

¹⁶ Cf. E. Lefèvre-Pontalis, op. cit., t. I, p. 44.

Les deux bas-côtés sont éclairés par des fenêtres en plein cintre ouvertes dans l'axe des grandes arcades. Elles sont ébrasées intérieurement et leur appui est en talus. L'encadrement de toutes ces baies a été retouché et très élargi. Au contraire, les deux petites fenêtres en plein cintre percées dans le mur de façade, suivant l'axe des collatéraux, sont demeurées intactes. Peu ébrasées et munies de glacis à l'intérieur, ces deux ouvertures sont de dimensions beaucoup plus réduites¹⁷.

La croisée communique avec la nef par une arcade en plein cintre qui retombe sur deux pilastres engagés dans les piles massives du transept et soutenus par des consoles modernes. Les tailloirs de ces pilastres, qui portent les extrémités d'une poutre de gloire également moderne, sont décorés d'un listel, d'une baguette et d'un biseau orné de cannelures peu profondes ou de grossiers rinceaux de feuillages.

Le carré du transept n'était pas voûté au XI^e siècle et la charpente apparente dont il était recouvert portait sur les arcs qui le délimitent¹⁸. Il prenait jour à l'orient par deux fenêtres rectangulaires percées dans le pignon de la nef, directement, au-dessus de l'ancienne toiture de l'abside. Ces deux ouvertures, aujourd'hui murées, ne sont plus visibles que dans les combles du sanctuaire. Elles sont amorties par de simples linteaux de bois, et de légers sondages ont permis de constater que leurs pieds-droits, extérieurement coupés en biseau, se retraient pour maintenir le châssis du vitrail¹⁹. Deux autres fenêtres, en plein cintre et de très petites dimensions s'ouvraient aussi au-dessus de l'arc qui sépare la croisée du bras nord du transept, de part et d'autre du faîtage de la toiture du croisillon, comme à Chevregny et à Tracy. L'une de ces baies est encore visible de l'extérieur, mais la seconde se trouve enfouie dans le comble remanié de ce bras de transept.

L'emplacement du clocher construit sur le croisillon sud n'a pas permis d'éclairer aussi le carré de ce côté, comme à Chevregny, à Trucy, à Bruyères, à Urcel et à Nouvion-le-Vineux (Aisne). Il ne conviendrait pas de voir, comme on l'a fait, dans cette disposition de la partie haute de la croisée une véritable lanterne. Extérieurement, en effet, rien ne l'indique dans ces édifices, car la toiture de la nef franchissant le carré du transept le recouvre également sans émerger, en un corps de bâtiment distinct, au-dessus des combles de la nef et des croisillons²⁰. Il n'a donc pas été possible dans aucune de ces églises d'éclairer la croisée à l'occident, comme une lanterne proprement dite permet toujours de le faire. S'il peut paraître abusif de donner ce nom à la disposition que nous venons de décrire, on peut faire un rapprochement entre ces deux procédés dont le but, sinon le principe, était identique. Cette disposition apparaît même comme un timide essai de lanterne. A cet égard, il serait intéressant de rechercher historiquement si un lien de filiation peut exister entre ces deux systèmes.

Vers la fin du XII^e siècle, le carré du transept fut voûté sur croisée d'ogives, et c'est alors qu'on dut aveugler les quatre fenêtres qui l'éclairaient primitivement. Cette voûte recouvre une surface barlongue, car les croisillons étant moins larges que la nef, le carré du transept affecte en réalité, ici comme dans beaucoup d'autres églises, un plan rectangulaire. Les branches d'ogives sont formées d'un boudin aminci en amande, surmonté de deux baguettes et dégagé par deux cavets. A leur intersection est sculptée une gracieuse clef, ornée de petites feuilles de nénuphar. Les compartiments de remplissage, comme dans beaucoup de voûtes ajoutées après coup, ne s'appuient pas sur des formerets. Les arcs diagonaux retombent sur quatre colonnettes annelées,

¹⁷ Les fenêtres du collatéral sud de l'église de Vaux, qui n'ont pas été reprises, ainsi que la seule fenêtre ancienne qui subsiste encore dans le bas-côté sud de l'église de Chivy, sont très sensiblement de mêmes dimensions.

¹⁸ Les églises de Saint-Léger-aux-Bois, de Montmille (Oise), de Saint-Thibault de Bazoches (Aisne), ont conservé cette disposition qui existait aussi, primitivement, à Chevregny, à Trucy, à Bruyères et à Urcel, ainsi que dans les églises de Catenoy, de Saint-Étienne de Beauvais, de Morierval, et de Juziers (Seine-et-Oise). (Voy. E. Lefèvre-Pontalis, op. cit., t. I, p.198 Étude sur la date de l'église de Saint-Germer, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XLVI, p. 484, et Monographie des églises de Juziers, Meulan et Triel, p. 6.)

¹⁹ Le carré du transept à Chevregny, à Trucy et à Bruyères était éclairé à l'orient par des ouvertures semblables.

²⁰ On n'a pas d'exemples, d'ailleurs, dans le Laonnois et le Soissonnais d'église du XI^e siècle dont la croisée soit surmontée d'une véritable tour-lanterne. Ce mode de construction n'y apparaît pas avant la seconde moitié du siècle suivant, et encore à titre tout à fait exceptionnel, dans de grands édifices comme la cathédrale de Laon et l'église de Saint-Yved de Braisne. Cf. E. Lefèvre-Portalis : L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons, t. I, p. 121, 130 et 151.

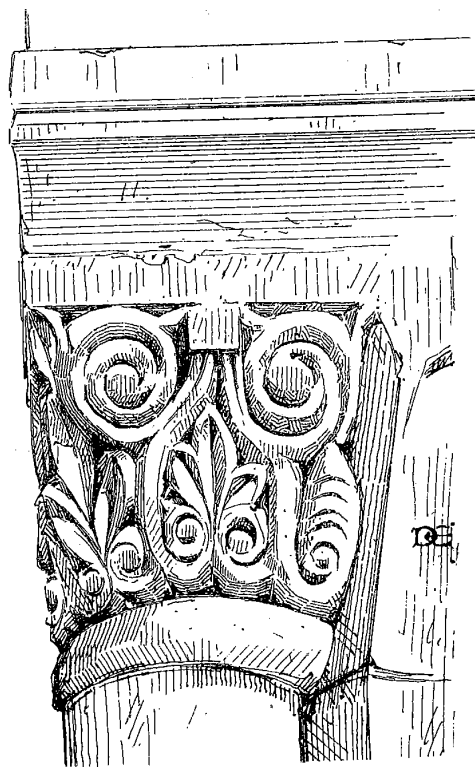
composées de deux fûts en délit. La bague médiane est formée de deux petites bases accolées - la base inférieure étant renversée -, qui offrent comme profil deux tores séparés par une scotie entre deux listels. Sur deux de ces anneaux, la scotie est entaillée de courtes cannelures verticales.

Les colonnettes sont couronnées par des chapiteaux à deux rangs de larges feuilles d'eau disposées en alternance et dont les pointes sont enroulées en volutes. Leurs tailloirs, qui ne sont pas placés normalement par rapport aux arcs diagonaux qu'ils reçoivent, sont ornés d'un listel, d'un onglet et d'un cavet avec ou sans baguette inférieure, profil très courant à la fin du XIIe siècle et qu'on retrouve encore dans le premier quart du siècle suivant. Sur l'un de ces tailloirs, le listel est décoré d'une arête vive entre deux canaux. Les colonnettes reposent sur des bases décorées de deux tores avec une scotie entre deux listels ; le tore inférieur s'aplatit sur un socle polygonal.

Le carré du transept s'ouvre sur le croisillon sud par une arcade brisée et très surhaussée, dont les centres sont relevés de 0m85 environ au-dessus des impostes. Ce tracé a permis au constructeur d'alléger la maçonnerie et de diminuer, par suite, la poussée transmise par l'arc à la pile isolée de la croisée sur laquelle s'appuie le clocher. Cette arcade, plus épaisse, en raison de sa fonction, que les deux autres arcs qui délimitent le carré du transept, est munie d'arêtes abattues, terminées par des congés au niveau des naissances. Elle retombe, de part et d'autre, sur des colonnes jumelles, appareillées et adossées. Les chapiteaux de ces colonnes, d'un galbe lourd et trapu, sont décorés de palmettes reliées à des volutes, de feuilles lancéolées, lisses ou refendues, ou de larges feuilles pleines, simplement épannelées. Le tailloir commun à chacun des groupes de ces chapiteaux accouplés est décoré d'un listel, d'un onglet et d'un biseau mouluré. Plusieurs des hases de ces colonnes ont été fort endommagées. Pourtant, on distingue encore le profil de l'une d'elles qui comprend une scotie entre deux tores ; le tore inférieur déborde sur un socle carré flanqué de griffes très frustes.

Sur le croisillon sud du transept s'élève un clocher dont le plan est sensiblement carré. Afin de racheter à l'intérieur la grande épaisseur de la maçonnerie, les murs ont été évidés à leur base par des arcs de décharge en plein cintre ou brisés. L'édifice que nous étudions offre donc un exemple, entre beaucoup d'autres, d'église romane où ces deux tracés ont été simultanément employés²¹. Mais ici cet emploi ne paraît pas systématique et raisonné; du moins, il n'a pas eu pour objet de placer au même niveau les clefs des arcs. L'arc qui double l'arcade ouverte entre le croisillon et la croisée en épouse le tracé surhaussé et présente le même profil. Ces quatre arcs de décharge portent sur des colonnes adossées dont les chapiteaux sont garnis de rinceaux de palmettes, de fleurons et de larges feuilles d'angle épannelées. Le profil des tailloirs qui les surmontent comprend un listel, un onglet et un chanfrein douciné ou chargé d'un groupe de diverses moulures. L'un d'eux est, en outre, garni d'une rangée de pointes de diamant. Les bases de ces colonnes, la plupart très détériorées, se composent d'une scotie entre deux tores de calibre inégal, le tore inférieur s'aplatissant sur un socle carré.

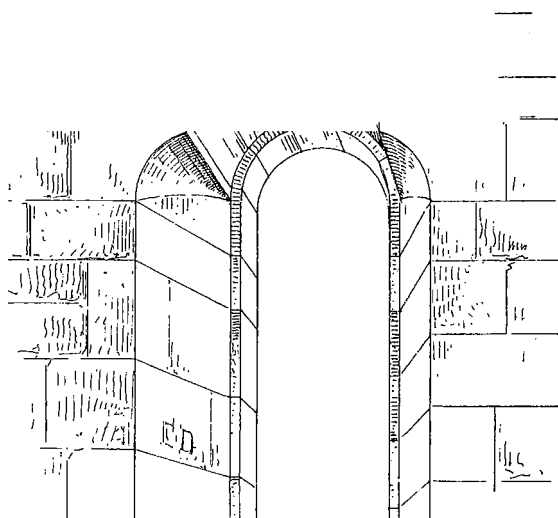
²¹ On a déjà, vu que les arcades de la nef sont en plein cintre, tandis que les arcs du bas-côté sud sont brisés.



E. Dhucque, del.

Chapiteau du croisillon sud.

Pour ne pas affaiblir le mur extérieur de la tour qui s'appuie directement sur le sol, le constructeur n'a pas ouvert de fenêtres au rez-de-chaussée comme dans l'autre bras du transept. Il a pris le parti d'éclairer le croisillon par une lanterne qui occupe le premier étage du clocher. A l'exception de la face nord où vient buter le comble de la croisée, chacun des autres côtés de la tour est percé, à cet étage, de deux fenêtres munies intérieurement de glaces. L'encadrement de ces baies triflées offre une particularité dont M. Lefèvre-Pontalis m'a signalé d'autres exemples dans une salle du XIII^e siècle, à l'abbaye de Maubuisson, près de Pontoise. Leurs montants sont seuls ébrasés à l'intérieur, tandis que le cintrage de l'arc reste parfaitement cylindrique. Il en résulte un porte-à-faux que le constructeur a racheté en faisant retomber l'arc, de part et d'autre, sur un véritable encorbellement formé d'une sorte de demi-trompe.



Fenêtre du croisillon sud

Plusieurs de ces fenêtres ont été murées, sans doute afin de consolider les murs ébranlés par la trépidation des cloches. Il est évident que cette lanterne doit être regardée comme une disposition primitive. En effet, la clef de l'arc de décharge qui avoisine la croisée se trouvant au même niveau que les appuis des fenêtres de la lanterne, il n'aurait pas été possible de séparer le rez-de-chaussée du premier étage par un plancher et, à plus forte raison, par une voûte. D'autre part, l'archivolte triflée des baies que nous venons de décrire eût été d'une exécution bien superflue si elles n'avaient été destinées qu'à éclairer la cage de la tour, car les architectes du moyen âge jugeaient même inutile d'ébraser les percements des clochers.

Cette lanterne, primitivement surmontée d'un simple plancher, fut voûtée sur croisée d'ogives à la même époque que le carré du transept, c'est-à-dire vers la fin du XII^e siècle. Ces deux voûtes présentent, en effet, les mêmes profils et doivent être contemporaines. Celle qui recouvre le croisillon méridional est renforcée, pour offrir plus de résistance à l'ébranlement causé par les sonneries, par huit nervures en amande qui rayonnent autour d'une clef centrale ornée de feuilles de nénuphar alternant avec de petites feuilles dentelées. Ces nervures retombent sur des culots placés à deux niveaux différents, les culots d'angle étant les plus élevés et les arcs diagonaux qu'ils reçoivent moins longs que les autres branches. Tous ces supports affectent la forme de chapiteaux munis d'astragales et décorés de crochets ou de larges feuilles festonnées. Le profil de leurs tailloirs comprend un talon et un onglet sous un méplat.

L'arcade qui fait communiquer le bras sud du transept avec le collatéral correspondant décrit une courbe brisée. Elle retombe sur deux pilastres dont les tailloirs se composent d'un listel, d'un grain d'orge et d'un large biseau. Le badigeon qui les recouvre ne permet pas de distinguer les motifs de leur sculpture.

Du côté du croisillon nord, le carré du transept est circonscrit par un arc en plein cintre qui s'appuie sur deux pilastres. Sur leurs tailloirs, de même profil que celui que nous venons de décrire, sont sculptés des cannelures horizontales, des torsades et des petits triangles plissés en éventail, pareils à ceux qui se remarquent dans la nef. Ce bras de transept était également dépourvu de voûte au XI^e siècle. Il ne comportait alors qu'une simple charpente apparente, ainsi qu'en témoignent les faux joints tracés sur la maçonnerie du comble. La voûte qui le recouvre est toute moderne : elle a été construite en 1852²². On s'est attaché à lui donner le caractère de celle qui surmonte la lanterne du clocher. Les deux fenêtres pratiquées dans le mur extérieur présentent le même tracé que les baies de cette lanterne.

L'arc ouvert entre le croisillon et le bas-côté nord est également porté sur deux pilastres dont les tailloirs biseautés sont décorés de sortes de postes, de dents de scie, de baguettes sinueuses et d'un animal fantastique à corps de serpent.

L'abside décrit un tracé demi-circulaire. Elle est voûtée en cul-de-four et précédée d'une partie droite sur plan barlong, recouverte d'un berceau plein cintre²³ qui s'ouvre directement sur la croisée, de telle sorte qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'arc triomphal à l'entrée du chœur. L'hémicycle, plus étroit que la partie droite, s'y relie par un ressaut à angle droit, et la demi-coupole déborde sur la voûte qui la précède. Un bandeau chanfreiné, orné d'un grain d'orge et de deux cannelures horizontales²⁴, reçoit les retombées de ces deux voûtes et forme un cordon continu autour de l'abside, en ne s'interrompant qu'au droit du ressaut de l'hémicycle et du tableau des fenêtres.

Le mur du sanctuaire se trouvait primitivement évidé à sa base, comme dans les églises de Tracy et de Cerny-en-Laonnois, par des niches rectangulaires, encadrées de colonnettes monolithes dont les fûts, cylindriques ou polygonaux, étaient enserrés de tores ou de cannelures chevronnées, disposés en spirale²⁵. Les chapiteaux de ces supports, surmontés d'une mince tablette de pierre, étaient ornés de palmettes en éventail. Quelques-uns avaient été abattus aux angles, et leur galbe rappelait ainsi celui du chapiteau cubique. Malheureusement, pour faciliter la pose d'un lambris qui récemment encore déparait cette partie de l'édifice, on n'avait pas hésité à mutiler ces colonnettes, dont il ne reste que

²² Voy. les pièces justificatives des comptes de la commune de Presles, aux Archives de l'Aisne, O 50 à 52.

²³ Les absides des églises de Tracy, de Cerny-en-Laonnois; de Chevreigny, de Chivy (primitivement) et de la chapelle des Templiers de Laon affectent cette disposition générale qui est aussi celle de la plupart des églises du Soissonnais au XI^e siècle. Cf. E. Lefèvre-Portalès, *ouv. cit.*, t. I, p. 49.

²⁴ Cet ornement, qui se retrouve dans d'autres parties de l'édifice, décore aussi plusieurs tailloirs de la nef de Vaux.

²⁵ Une ornementation du même genre se remarque sur une colonnette du porche d'Urcel et dans l'encadrement des baies des clochers de Retheuil, d'Oulchy-le-Château, de Nogent-les-Vierges et de Saint-Vaast de Longmont. Cf. E. Lefèvre-Portalès, t. I, p. 141

des débris ²⁶.

Les trois fenêtres en plein cintre qui éclairent le chœur sont ouvertes dans le rond-point, car l'emplacement des absidioles n'aurait pas permis de percer d'autres baies dans la partie droite. La fenêtre centrale, dont le tracé n'est pas régulier, a été complètement refaite en 1864 ²⁷. Afin de mieux répartir la lumière à l'intérieur, les montants des deux baies latérales les plus éloignées de cette fenêtre ont été plus fortement ébrasés que les autres pieds-droits. Il a donc été nécessaire de racheter cette différence par un encorbellement analogue à celui que j'ai déjà signalé pour les fenêtres de la lanterne et du croisillon nord.

Aucune des deux absidioles qui cantonnaient primitivement l'abside principale, d'après un plan très répandu dans le Laonnois et dans le Soissonnais au XI^e et même au XII^e siècle ²⁸, ne s'est conservée intacte. L'absidiole nord a été complètement déformée pour être convertie en tourelle d'escalier donnant accès aux combles du sanctuaire et de la nef, ainsi qu'au clocher; quant à la seconde, elle a été entièrement rasée dès la fin du XII^e siècle pour faire place à une sacristie. Mais on peut se rendre compte de leur disposition primitive, grâce aux vestiges anciens qu'elles renferment encore. Ouvertes sur les croisillons en regard des collatéraux, elles constituaient une véritable réduction de l'abside. Comme dans le chœur, une partie droite, barlongue, voûtée en berceau plein cintre, précédait un hémicycle recouvert d'un cul-de-four. Un ressaut anguleux existait également en avant de la partie circulaire et la demi-coupole surplombait la voûte en berceau. Un bandeau continu, semblable à celui de l'abside, courait au niveau des impostes des deux voûtés, pour ne s'interrompre qu'au droit du ressaut et de la fenêtre en plein cintre percée dans l'axe de chacune de ces petites chapelles absidales. On voit encore dans l'absidiole du nord les amorces des voûtes, ainsi que des fragments du bandeau qui marquait leur naissance.

La sacristie, élevée vers la fin du XII^e siècle sur l'emplacement de l'absidiole sud, est un des rares exemples que l'on puisse citer d'une annexe de ce genre à cette époque ²⁹. Construite sur le plan d'un trapèze, elle est recouverte d'une voûte sur croisée d'ogives irrégulière dont les nervures ne sont pas d'égale longueur et ne se croisent pas au centre de la voûte. Le profil de ces nervures est identique à celui des branches des voûtes de la croisée et de la lanterne. Elles rayonnent autour d'une clef chargée d'un personnage difforme et grimaçant, suspendu dans le vide. Quatre culots d'angle, où sont grossièrement sculptés d'autres personnages du même genre, reçoivent les retombées des arcs diagonaux. Les tailloirs de ces supports, dont le talon se relie à un méplat rehaussé d'une arête vive entre deux canaux, ne se trouvent pas placés normalement par rapport aux branches d'ogives. La construction d'une voûte de plan assez irrégulier pouvait présenter certaines difficultés que le constructeur n'a pu résoudre. Les compartiments de remplissage viennent, en effet, gauchement buter contre les murs et ne sont pas encadrés par des formerets. Cette salle est éclairée par deux fenêtres en plein cintre qui ont été très retouchées à la suite d'un incendie en 1859 ³⁰.

La façade reproduit les divisions de la coupe transversale de l'édifice. Elle est épaulée, au droit de la poussée des grandes arcades de la nef, par des contreforts à deux ressauts latéraux, couronnés de glacis. La porte se compose d'une baie amortie par un très large linteau appareillé en crossettes, comme à Trucy et à Chivy, et encadré par un arc de décharge en plein cintre dont les impostes sont ornées de cannelures horizontales, d'une tête plate et d'un cheval ailé à queue de poisson. Un cordon saillant, orné de palmettes et d'étoiles gravées en creux, contourne l'extrados de l'arc. Comme le linteau en occupe presque entièrement l'ouverture, le tympan se trouve réduit à une plate-bande monolithe, très étroite, décorée de faux joints dont le tracé reproduit celui des crossettes. Dans les angles rentrants des jambages sont logées deux colonnettes, formées de plusieurs morceaux en délit, dont les chapiteaux sont ornés de petites feuilles cannelées en éventail d'un dessin très courant au XI^e siècle dans les églises de la région. Les bases de ces supports ont été refaites de nos jours. Dans l'embrasure de la porte sont ménagés des retraits à angle droit où viennent se loger les vantaux.

²⁶ On vient de restituer, avec beaucoup de soin, cette partie de l'édifice dans son état primitif.

²⁷ Voir les documents des Archives de l'Aisne cités plus haut.

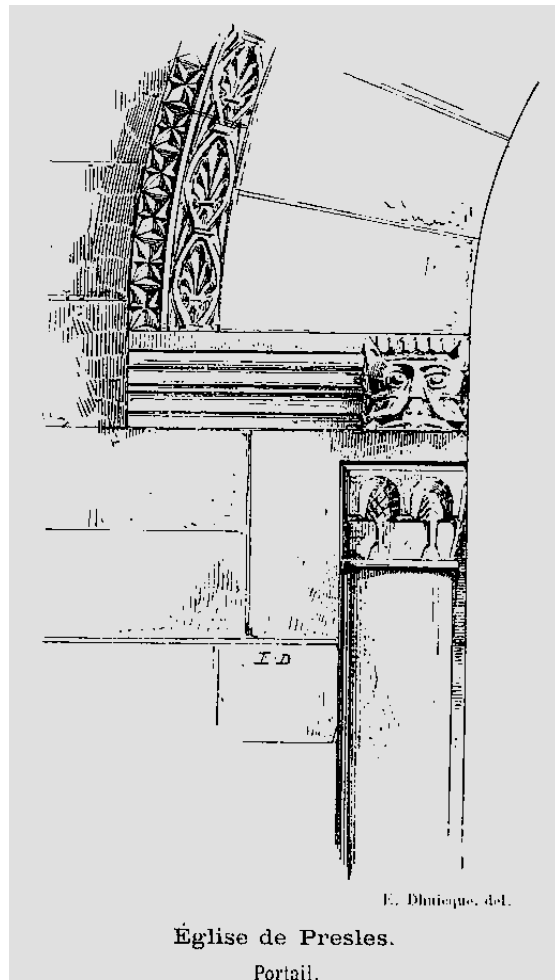
²⁸ Les églises de Chivy, de Trucy, de Chevreigny, de Cerny-en-Laonnois, de Lierval, de Bruyères, de Nouvion-le-Vineux; de Mons-en-Laonnois et d'Urcel ont été exécutées sur ce plan, avec quelques particularités toutefois. Ainsi, à Trucy et à Lierval, l'hémicycle des absidioles n'est pas précédé d'une partie droite. Dans le premier de ces édifices, l'absidiole occupe, en outre, toute la longueur du croisillon sur lequel elle s'ouvre. A Chevreigny, les parties droites des chapelles absidales et du sanctuaire ont à peu près la même profondeur. — Pour le Soissonnais, cf. E. Lefèvre-Pontalis, t. II, p. 37 et 95

²⁹ Cf. A. Choisy: Histoire de l'architecture, t. II, p. 239.

³⁰ Archives de l'Aisne, pièces citées.

Au-dessus de cette porte s'ouvrait une grande fenêtre aujourd'hui murée et enfouie dans le comble du porche. C'est à cette dernière circonstance qu'elle doit son parfait état de conservation, car le porche ayant été construit un demi-siècle environ après l'église, cette fenêtre est restée depuis lors à l'abri des intempéries. Elle s'ouvre entre deux colonnettes à fûts en délit qui soutiennent un arc en plein cintre dont la douelle comporte une arête abattue. Le long de l'extrados court un cordon saillant formé d'un méplat, d'un onglet et d'un biseau chargé de trois rangs de billettes qui chevauchent. Au niveau des sommiers, ce cordon décrit deux retours horizontaux.

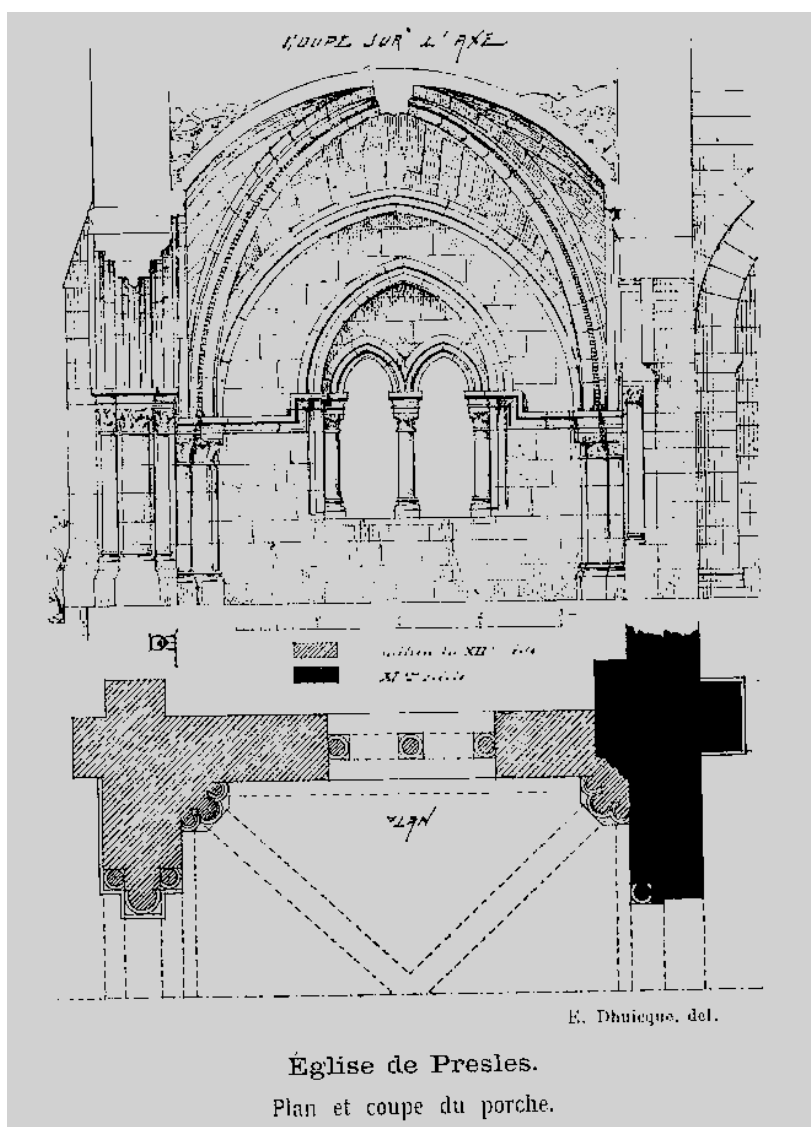
Les chapiteaux, qui offrent un exemple rare à cette époque d'astragales ornés de torsades, sont décorés de petites feuilles cannelées en éventail et d'une tête de hibou disposée à l'angle de la corbeille, qui mord les tiges de rinceaux du même genre. Les colonnettes reposent sur des bases dont les deux tores sont séparés par une *gorge* entre deux listels. De plus fort calibre, le tore inférieur se trouve muni de petites griffes d'angle très rudimentaires. L'encadrement de la fenêtre comporte une feuillure qui maintenait le vitrail. Sous l'appui de la baie règne un cordon composé d'un listel, d'un grain d'orge et d'un biseau évidé de deux cannelures horizontales. Un second cordon de même profil se déroule à la base du pignon pour relier les corniches des murs goutterots, mais il s'interrompt au droit de l'archivolte de la fenêtre centrale. A la hauteur des ressauts latéraux des contreforts qui l'épaulent, le mur de façade forme un retrait extérieur, coupé en talus. Le pignon qui le couronne a été surélevé à différentes reprises, car on distingue encore, dans le comble de la nef, plusieurs cavités superposées, où vinrent se loger successivement les extrémités de la poutre faîtière. Ce pignon dépasse, en outre, le faîtage de la toiture pour la protéger contre le vent.



Les petites fenêtres des bas-côtés percées dans le mur de façade se trouvent dépourvues d'ébrasement à l'extérieur. Elles sont amorties par un linteau entaillé qui simule un arc en plein cintre, sans claveaux et non extradossé.

Le porche qui abrite le portail ne fait pas partie de la construction primitive, comme le prouve

non seulement le caractère de son style, mais aussi le défaut de liaison entre son appareil et celui de l'église même. De plus, ses murs latéraux viennent buter contre les contreforts de la façade dont il masque entièrement la fenêtre centrale. Construit sur plan barlong, il occupe à peu près la largeur de la nef. On y accède par une arcade en tiers-point dont les claveaux sont décorés d'un boudin à méplat flanqué, de part et d'autre, de trois tores reliés par des cavets. Un cordon de trous cubiques contourne l'extrados de l'archivolte qui retombe, de chaque côté, sur une demi-colonne appareillée et cantonnée de deux colonnettes adossées, formées de plusieurs morceaux en délit. Les chapiteaux de ces supports sont ornés de chimères et de feuilles d'acanthé à tiges entrelacées, dont le type se retrouve, vers 1160, dans plusieurs églises de l'Ile-de-France et de la Picardie, et en particulier dans la cathédrale de Laon, à Nouvion-le-Vieux et à Dommartin (Pas-de-Calais)³¹. L'astragale de ces chapiteaux est entaillé de fins canaux, et leur tailloir mouluré d'une baguette, d'un cavet et d'un onglet sous un méplat, profil très répandu dans la seconde moitié du XII^e siècle et dont la chapelle de l'évêché de Laon, l'ancienne abbatale de Saint-Martin de la même ville, et les églises déjà citées de Nouvion-le-Vieux et de Dommartin offrent plusieurs exemples. Tous ces supports reposent sur des bases ornées d'une scotie entre deux tores de calibre inégal, qui se relie par des socles circulaires à des stylobates biseautés.

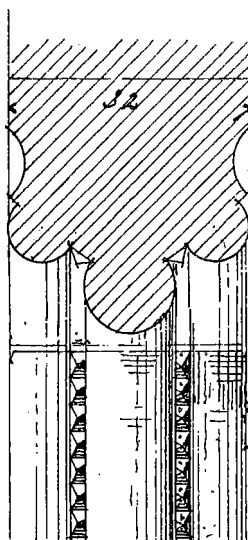


Deux baies géminées en tiers-point, surmontées d'un tympan nu et encadré par un arc de décharge brisé, sont percées dans les parois latérales du porche. Leurs archivoltes, revêtues d'un boudin lisse ou à méplat central qui se relie à deux tores par des cavets, reposent sur trois colonnettes monolithes, la colonnette intermédiaire recevant la retombée commune des deux arcs. Les chapiteaux, d'un galbe très élancé, sont garnis de feuilles lancéolées, d'entrelacs de rubans et de galons à bords

³¹ Cf. C. Enlart *L'architecture romane et de transition en Picardie*, p. 109.

pointillés, recourbés en volutes sous les angles du tailloir ³², ou de feuillages côtelés qui s'étagent sur la corbeille et dont les pointes enroulées ressemblent à de grosses crosses de fougères prêtes à s'épanouir. On remarque sur l'un de ces chapiteaux une mince tablette de pierre à faces concaves, comprise entre la corbeille et le tailloir qui rappelle le couronnement du chapiteau corinthien. Les hases des colonnettes sont moulurées d'une gorge entre deux tores ; le tore inférieur, très aplati et muni de griffes, débordé sur un socle carré. Ces supports sont couronnés par des tailloirs semblables à ceux des colonnettes qui soutiennent l'arcade d'entrée, et un cordon de même profil les relie tous entre eux. Un gros boudin, dégagé par un cavet, décore extérieurement l'extrados de l'arc de décharge des baies latérales et se poursuit le long des pieds-droits.

La voûte sur croisée d'ogives qui recouvre le porche est sensiblement bombée, comme les plus anciennes voûtes de ce genre ³³. En effet, sa clef se trouvant placée à un niveau plus élevé que celle des formerets, ses branches décrivent une courbe brisée et surhaussée de façon à diminuer la poussée en la rapprochant de la verticale. Les arcs diagonaux présentent un profil à triple tore, surmonté de deux onglets et de deux cavets. Le boudin central, de plus fort calibre que les deux autres, en est séparé par une rainure où viennent se loger des pointes de diamant. Les quatre formerets toriques qui encadrent la voûte sont dégagés par des cavets. Toutes ces nervures retombent sur des faisceaux de trois colonnettes d'angle appareillées. Les claveaux des ogives s'appuient sur les colonnettes centrales un peu plus fortes que les autres, tandis que les deux supports qui les flanquent reçoivent la retombée des formerets. Leurs bases, composées d'un tore très aplati, surmonté d'une gorge et d'un autre tore, reposent sur un socle commun, à trois pans coupés.



Ogives du porche.

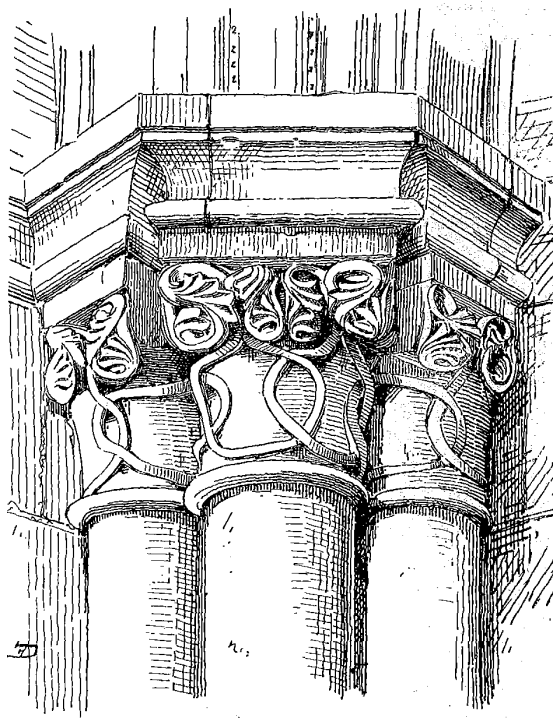
Les chapiteaux sont garnis de fleurs à larges pétales et à longues tiges entre-croisées, de feuillages à côtes perlées et à lobes très refendus et dont les pointes s'enroulent sous les angles du tailloir, ou bien encore de feuilles d'eau à volutes retournées du côté de la corbeille. Ce dernier motif d'ornementation se rencontre aussi dans la chapelle de l'évêché et dans la cathédrale de Laon. Les astragales et les feuillages de plusieurs de ces chapiteaux sont évidés de petits trous ronds, comme à Novion-le-Vineux, à Berteaucourt ³⁴ et à Saint-Leu-cl'Esserent. Les tailloirs présentent comme profil un listel entaillé d'un onglet et relié par un cavet à un tore inférieur. Un bandeau, mouluré de même, les relie à l'intérieur et se poursuit à l'extérieur, en s'interrompant au droit des baies latérales et des contreforts d'angle qui résistent à la poussée de la voûte. Couronnés de glacis, mais dépourvus de larmiers, ces contreforts montent

³² Des chapiteaux du même genre se remarquent à Saint-Évremond de Creil, dans la cathédrale de Senlis et à Saint-Leu-d'Esserent.

³³ La voûte sur croisée d'ogives de l'étage supérieur de la chapelle épiscopale de Laon, qui paraît être la plus ancienne voûte de ce genre dans le Laonnois, affecte cette forme. Il en est de même des voûtes qui recouvrent les parties les plus anciennes de la cathédrale, et il est possible, à l'aide de ce caractère, d'y suivre la marche des travaux (Cf. A. Bouxin: La cathédrale Notre-Dame de Laon, 20^e édit., p.35). Cet auteur a tort de les comparer à des voûtes domicales avec lesquelles elles n'ont qu'une ressemblance d'aspect, leur principe de structure étant tout à fait différent. Dans l'église de Saint-Martin, de la même ville, le sanctuaire et les chapelles des croisillons, seules parties de l'édifice qui aient été primitivement voûtées, comportent aussi des voûtes bombées

³⁴ Voy. C. Enlart, op. cit., p. 22 et 23.

jusqu'au niveau de l'ancienne corniche, dont on n'a laissé subsister que des fragments à sa place primitive. Le reste de cet entablement, dont le profil est semblable à celui du bandeau déjà décrit, fut remonté, en même temps que les murs du porche étaient surhaussés d'environ deux mètres. La partie surélevée de la maçonnerie, faite de simple blocage, se distingue aisément de l'appareil ancien. Elle supporte une toiture à double rampant et à pignon, plusieurs fois remaniée.



E. Dhutque, del.

Chapiteaux du porche.

L'élévation latérale de l'église est très simple. Les murs de la nef, dont la hauteur se trouve être exactement le double de celle des murs des bas-côtés, sont dépourvus de contreforts. Leur corniche est formée d'un bandeau, d'un onglet et d'un biseau où s'espacent des billettes. Elle se retourne d'équerre à l'angle de la façade pour se relier au cordon qui règne à la base du pignon. Les quatre fenêtres percées dans les murs goutterots n'ont pour ornement extérieur qu'une simple gorge. Sous leur appui court un solin formé d'un cordon torique déprimé, aujourd'hui **maspié** par la toiture en appentis du collatéral. A l'origine elle avait beaucoup moins d'inclinaison, mais, par suite de surélévations successives destinées à faciliter l'écoulement des eaux, elle aveugle la partie inférieure des fenêtres de la nef.

On a vu que le mur du bas-côté nord ayant cédé sous la poussée des arcs isolés, avait été entièrement reconstruit. Pour prévenir le même accident, il fut nécessaire, au XIII^e siècle, d'épauler le mur de l'autre bas-côté par d'épais contreforts à ressaut unique. Ce ressaut n'est pas limité, comme au XI^e siècle, à la face antérieure du massif, mais se poursuit sur ses faces latérales. Ces contreforts à larmier sont décorés, à leur base, d'un bandeau mouluré qui se continue le long du mur extérieur.

A l'angle du bas-côté sud avec la façade subsiste un contrefort du XI^e siècle, très plat, sans ressaut, surmonté d'un glacis, et qui se retourne d'équerre à l'angle des deux murs. Cette disposition, d'ailleurs exceptionnelle à cette époque, se retrouve à Trucy. Rien ne permet d'affirmer que le mur du bas-côté sud ait été primitivement pourvu de contreforts au droit de chacun des arcs isolés. Toutes les fenêtres de ce collatéral ont été complètement déformées : on ne voit plus aucune trace de leur ancien encadrement extérieur.

Dans l'axe de la seconde travée de ce même bas-côté s'ouvrait une porte, aujourd'hui murée.

Elle consistait en un simple percement rectangulaire amorti par un arc en plein cintre, porté sur des pieds-droits à retraits anguleux. Un cordon saillant à retours horizontaux, formé d'un méplat, d'un onglet et d'un biseau garni de deux rangs de billettes en alternance, contournaient l'extrados de l'arc. Il n'en reste plus que les amorces. La corniche, semblable à celle de la nef, décrit à l'angle de la façade un retour horizontal.

Le clocher ³⁵, qui surmonte le bras sud du transept, est bâti sur plan carré et ses deux étages sont accusés à l'extérieur par des retraits en talus. Il s'élève sur un soubassement de maçonnerie pleine. Sur chacune de ses faces autres que celle attenante à la croisée, l'étage inférieur est ajouré de deux fenêtres en plein cintre et à double encadrement dépourvu d'ébrasement. L'archivolte supérieure remonte au XII^e siècle : son extrados est décoré d'un cordon de petites étoiles et la douelle d'une simple gorge qui descend le long des pieds-droits ; la seconde, en retrait sous la précédente, se compose de petits claveaux complètement lisses, comme ceux de toutes les baies des clochers du XI^e siècle dans la région. Ces claveaux retombent sur deux colonnettes composées de plusieurs morceaux en délit, dont les chapiteaux, simplement épannelés, n'ont pour tailloirs que de minces tablettes de pierre. Une de ces tablettes, dont les faces sont échancrées, rappelle le couronnement du chapiteau corinthien. Portées sur des socles carrés, les bases de ces supports offrent comme profil une gorge à peine dégrossie entre deux listels et deux tores. Quelques-unes sont rehaussées aux angles de petites griffes. Plusieurs de ces fenêtres ayant été murées, leurs colonnettes se trouvent noyées dans la maçonnerie.

Sous l'appui de ces baies se déroule un cordon saillant formé d'un méplat, d'un grain d'orge et d'un biseau chargé d'étoiles gravées en creux, autre ornement caractéristique de l'art du XI^e siècle. Ce bandeau contourne le clocher sans s'interrompre au droit des contreforts d'angle, dont les ressauts sont tangents au retrait du premier étage. Le glacis qui les couronne correspond également au second retrait de l'étage du beffroi. Au XIII^e siècle, le clocher, qui menaçait de se déverser à l'extérieur, dut être flanqué sur sa face sud d'un puissant éperon à un seul ressaut et surmonté d'un talus.

Au second étage, la tour est percée sur chacun de ses côtés de deux baies dépourvues d'ébrasement, comme tous les percements de ce genre au moyen âge, et surmontées de cordons frustes. Sous leur appui court un bandeau à larmier qui contourne le clocher sur ses quatre faces. Ces baies sont brisées; or, on sait que l'arc en tiers-point n'apparaît guère dans les clochers avant la seconde moitié du XII^e siècle ³⁶. Cet étage, d'ailleurs dépourvu de tout caractère qui permette de le dater avec précision, n'est pas contemporain de la construction primitive. Je ne le crois pas antérieur au XV^e siècle.

L'unique cloche porte sur le cerveau l'inscription suivante :

L'AN 1777, Me PIERRE BARRETTE ÉTANT ALORS CURÉ, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR Me LOUIS DE HERME, PRÊTRE, COMMIS PAR Mrs LES VICAIRES GÉNÉRAUX. JE SUIS NOMMÉE HENRIETTE - LOUISE PAR MESSIRE LOUIS RANDON, ÉCUYER, SEIGNEUR DE CORNEILLE, CONSEILLER DU ROY, RECEVEUR DES IMPOSITIONS DE L'ÉLECTION DE LAON, PAREIN, ET DAME HANRIETTE NICOLLE RICHARD, ÉPOUSE DE Mre CLAUDE-FRANÇOIS MA[T]HIEU DE VAUVILLE, ÉCUYER, PRÉSIDENT-TRÉSORIER DE FRANCE, MAREINNE.

On lit plus bas :

F* MICHEL ET F* ROBELOT NOUS ONT FAITS (sic), PIERRE CARDOT, LABOUREUR A CORNEILLE, ÉT[ANT] [M]ARGUILLI[ER] EN CHARGE DE LA FABRIQUE DE LA FABRIQUE (sic).

La flèche de charpente qui recouvre le clocher est moderne. Dans son état primitif, cette tour devait être surmontée : d'un toit en bâtière : sa corniche ne s'est pas conservée.

Logée dans l'angle du croisillon sud et de l'abside, sur l'emplacement de l'ancienne absidiole, la sacristie a complètement dénaturé l'aspect primitif du chevet. Son toit en appentis, qui s'appuie sur

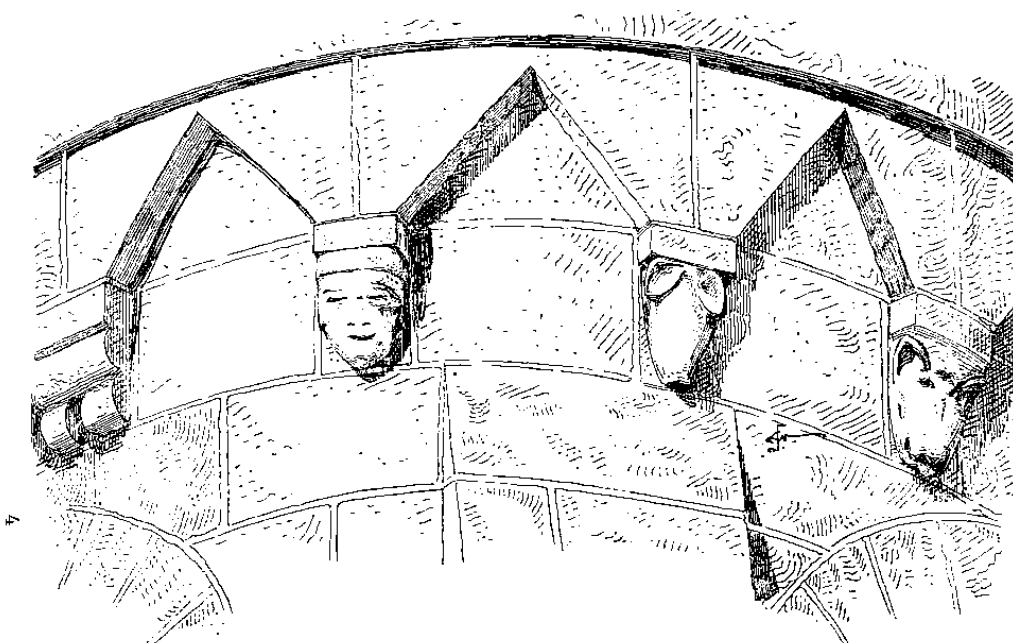
³⁵ Il mesure 17m 50 du sol à la base de la flèche. Les dimensions de sa cage sont de 3m 60 X 3m 50 ; elle est donc à peu près carrée.

³⁶ Cf. E. Lefèvre-Pontalis, ouv. cit., t. I, p. 157.

une corniche ornée d'un cordon douciné sous un méplat, vient buter contre la partie surélevée de l'abside. L'encadrement extérieur des deux fenêtres en plein cintre qui éclairent cette annexe a été entièrement repris. Cependant, l'une de ces ouvertures a conservé ses anciens pieds-droits moulurés.

Au chevet, seule l'abside a gardé presque intact son caractère originaire. Ses trois fenêtres en plein cintre s'ouvrent entre deux colonnettes appareillées dont les chapiteaux sont garnis d'entrelacs, de pédoncules ou de palmettes rudimentaires, formées de petites cannelures en éventail : plusieurs sont seulement épannelés. Un dé de pierre rectangulaire leur sert de tailloir. Les bases présentent le même profil que celles des colonnettes du clocher.

Entre ces trois baies s'élèvent des contreforts à ressaut tangent au glacis qui surmonte l'empatement inférieur des murs de l'abside. Au-dessus de ces contreforts règnent les arcatures en mitre de la corniche, portées sur des modifications à têtes d'animaux et à masques grimaçants. Cet entablement s'interrompt pour se relever légèrement au droit du ressaut des murs latéraux correspondant au retrait intérieur de la partie droite du sanctuaire. C'est à tort que Fleury ³⁷ a vu dans cette corniche, sans aucun doute contemporaine de l'église primitive, « des fragments de frise archaïque qui ne sont plus à leur place et qu'un édifice antérieur a fournis ». Plusieurs églises romanes du Laonnois et du Soissonnais — et notamment celles de Vaux, de Trucy, d'Urcel, de Saint-Martin et des Templiers de Laon, de Saint-Bandry, de Saint-Vaast à La Ferté-Milon ³⁸ — présentent, d'ailleurs, des corniches du même style.



Eglise de Presles.
Corniche de l'abside.

A. Ventre, del.

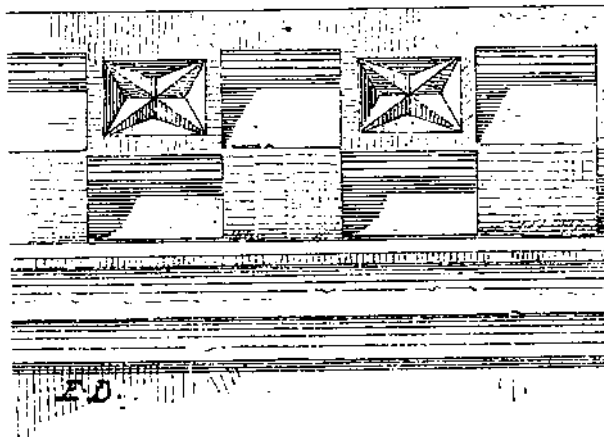
Ce qui peut expliquer, dans une certaine mesure, l'erreur de Fleury, c'est qu'à Presles cet entablement ne constitue plus une corniche à proprement parler depuis que les murs de l'abside ont subi un surhaussement assez considérable. A l'origine, en effet, sa toiture très plate, commune à la partie droite et à l'hémicycle du choeur, posait directement sur les reins de la voûte du sanctuaire, comme à Trucy (état primitif), à Nouvion-le-Vineux, à Chevregny, à Bruyères et dans la chapelle des Templiers de Laon ³⁹. Cette surélévation, faite de moellons irréguliers noyés dans le mortier, fut sans doute nécessaire par le besoin de remédier à l'humidité qui risquait de désagréger les voûtes, par suite de ce mode défectueux de couverture. Elle permit surtout d'aménager un comble donnant accès dans la partie haute de la nef et dans le clocher, où l'on pénétrait de l'intérieur par de simples

³⁷ Les chapiteaux mérovingiens de l'église de Chivy, p. 5, dans le t. XVIII du Bulletin de la Société académique de Laon.

³⁸ Cf. E. Lefèvre-Portalès, t. I, p. 55.

³⁹ Dans ces trois derniers édifices, la partie droite de l'abside, plus élevée que le rond-point, est recouverte d'un toit à double rampant et à pignon, tandis que l'hémicycle se trouve surmonté d'une toiture très plate.

échelles avant la construction de la voûte du premier étage ⁴⁰. En raison de ce surhaussement et de l'inclinaison donnée à la toiture moderne, le pignon de la nef ainsi que ses deux fenêtres se trouvent masqués aujourd'hui.



Corniche de l'absidiole nord.

L'absidiole nord, dont la hauteur a été plus que doublée, se trouve transformée en tourelle cylindrique, coiffée d'un toit en poivrière ⁴¹, qui renferme un escalier à vis par où l'on accède sous la toiture de l'abside et de là au clocher, ainsi que dans le comble de la nef. La partie surélevée, faite de simple blocage, se distingue facilement de l'appareil primitif dont les assises sont encore couronnées de leur ancienne corniche. C'est un simple bandeau saillant coupé en biseau. Sur le bandeau, des étoiles gravées en creux alternent avec de petits rectangles évidés; le biseau est chargé de trois cannelures horizontales, et dans l'une d'elles s'espacent des billettes ⁴². Sous cette corniche, on distingue encore l'encadrement de l'ancienne fenêtre de l'absidiole, aujourd'hui murée.

Par suite de la grande épaisseur du mur qui la relie à l'abside principale et qui contrebut la poussée des voutes, cette absidiole ne décrit pas tout à fait un demi-cercle à l'extérieur. Elle était à l'origine recouverte d'une toiture très plate, comme le sanctuaire.

Le croisillon nord, moins élevé que la nef, est épaulé par des contreforts très peu épais, sans ressaut et couronnés de glacis; entre lesquels s'ouvrent les deux fenêtres en plein cintre et extérieurement ébrasées qui éclairent ce bras du transept. La toiture à double rampant qui l'abrite repose sur une corniche composée d'une simple tablette biseautée, entaillée de deux cannelures horizontales ⁴³.

Malgré les remaniements et les adjonctions qui en ont altéré le caractère primitif, cette église n'en offre pas moins un des exemples les plus intéressants de l'art du XI^e siècle dans une région d'ailleurs si riche en beaux édifices du moyen âge. Il serait désirable que les travaux projetés en vue d'en assurer la conservation ne fussent pas différés davantage. Les plus utiles devront tendre à remédier aux infiltrations qui compromettent la solidité des murs des collatéraux. On pourrait aussi enlever le badigeon qui dépare encore les bas-côtés.

Nous terminerons cette notice par une brève description des fonts baptismaux ainsi que de deux anciens reliquaires exposés dans l'église.

Les fonts ⁴⁴ se composent d'une cuve carrée portée sur une courte colonne dont la base offre le profil, très répandu au XII^e siècle, de deux tores séparés par une scotie rehaussée de deux listels. Le tore

⁴⁰ Sauf dans les édifices importants, on fit usage jusqu'au XIII^e siècle d'échelles de bois pour accéder aux clochers. On n'a pas d'exemple dans les églises de la région d'escalier à vis antérieur au premier quart du XIII^e siècle. Cf. E. Lefèvre-Pontalis, t. I, p. 222.

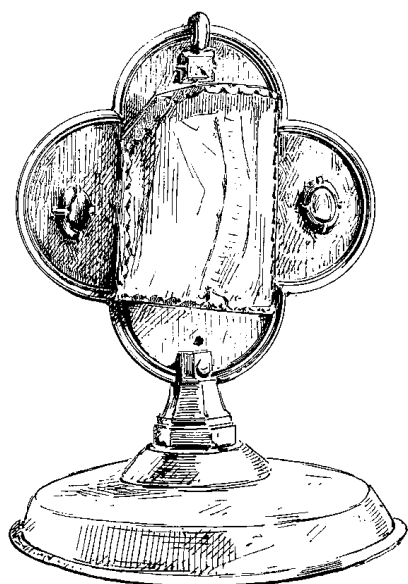
⁴¹ On n'a pas hésité à voir dans cette absidiole ainsi remaniée une forteresse » qui « témoigne encore des nécessités de défense et de protection qui préoccupaient partout quand notre édifice fut bâti » (!) (Hazard, op. cit., p. 39).

⁴² L'ouvrage déjà cité de Taylor et Nodier renferme un dessin de cette corniche (pl. 58, ro 3).

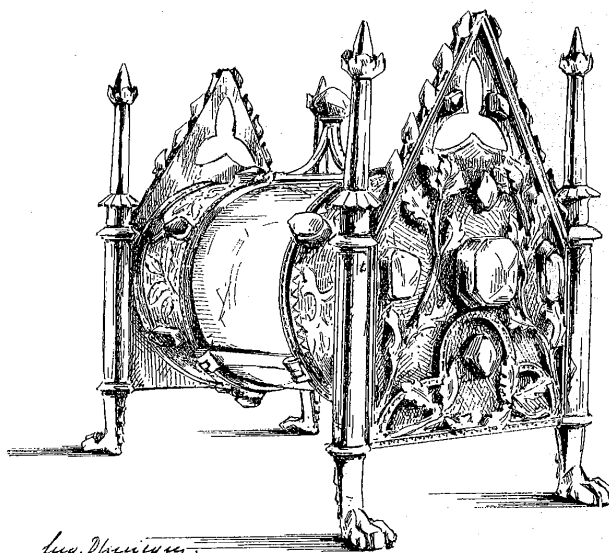
⁴³ L'entablement qui règne sous le rampant, du côté du chevet, fut presque entièrement démonté lors de la surélévation de l'absidiole nord.

⁴⁴ Ils mesurent 0m94 sur pied, et les dimensions de la cuve sont de 0m97 sur chaque côté.

inférieur, très aplati, repose sur un socle polygonal. Les angles de la cuve sont coupés d'après un tracé sphérique qui la fait ressembler à un gros chapiteau cubique. Ses faces sont tapissées de larges feuilles d'eau à volutes, d'un très faible relief. La tablette supérieure est décorée aux angles d'une fleur de lis sculptée en méplat.



E. Dhucque, del.
Reliquaire de Presles.



Reliquaires de Presles.

Les églises de Trucy et de Lierval renferment des fonts entièrement semblables à ceux de Presles. Le plus intéressant des reliquaires signalés plus haut consiste en un cylindre de cristal enchâssé à chacune de ses extrémités dans une large bague de métal, et maintenu entre deux pignons montés sur quatre pieds en forme de griffes⁴⁵. Ces bagues, qui rehaussent des cabochons de diverses couleurs, sont décorées de feuilles de chêne et de lierre gravées au trait. Sur le fond plat des pignons, également orné de cabochons de diverses formes, sertis de bâtes, se détachent des feuilles de chêne traitées au repoussé et rapportées. Le rampant des gâbles, ajouré d'un trilobe, est chargé de crochets et amorti par un fleuron. De proportions très heureuses, ce reliquaire est une oeuvre d'une réelle valeur artistique. On peut l'attribuer au XIV^e siècle.

L'autre pièce⁴⁶, d'un travail beaucoup moins riche, affecte la forme d'un quatre-feuille dont chacun des lobes porte un gros cabochon ovale ou rectangulaire, maintenu par des griffes. Les reliques se trouvent renfermées dans un demi-cylindre de cristal appliqué contre la partie centrale du quatre-feuille qui, au revers, est rehaussé d'un cabochon. Ce reliquaire paraît dater du XIII^e siècle, mais le pied sur lequel il repose est complètement moderne.

Nous tenons, en terminant, à remercier M. Eug. Dhucque, architecte, non seulement des dessins et relevés qu'il a bien voulu exécuter pour cette étude, mais aussi des observations très judicieuses qu'il nous a suggérées.

⁴⁵ Les dimensions sur pied sont de 0m11 tant de haut que de long. Le diamètre du cylindre de cristal est de 0m055

⁴⁶ Elle mesure 0m15 sur pied.